



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16022724

- 1 FEV. 2016

Division LIÈGE

Greffe



Dénomination : **BEAUTY CITY**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Avenue François Cornesse, 19 à 4920 Aywaille

N° d'entreprise : 0458.907.790

Objet de l'acte : nomination mandat administrateur et administrateur délégué

L'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2016 a décidé de nommer Monsieur Gérald Noirfalisce en qualité d'administrateur. Ce mandat prendra effet à la date du 1^{er} février 2016 pour une durée de 5 ans, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2021

Les administrateurs décident de conférer également les pouvoirs de gestion journalière et la représentation relative à celle-ci à Monsieur Gérald NOIRFALISSE qui portera, dès lors, le titre d'administrateur délégué, et ce à partir du 1^{er} février 2016.

En conséquence, il peut – et cette liste n'est pas exhaustive :

- Signer la correspondance journalière.
- Acheter et vendre toute marchandise, produit.
- Passer tout marché.
- Toucher et recevoir des organismes financiers toute somme due à la société en principal, intérêts et accessoires.
- De toute somme, ou valeur reçue, donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société.
- Payer en principal, intérêts et accessoires toute somme que la société pourrait devoir.
- Signer et négocier, endosser tout effet de paiement, mandat, chèque, traite, bon de virement et autre document nécessaire à la gestion financière de la société.
- Retirer au nom de la société tout colis, envoi, lettre recommandée ou non.
- Engager et licencier le personnel salarié.

Cette délégation vient à échéance à l'assemblée générale des actionnaires de la société de 2021

Yves Noirfalisce, Administrateur-Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2016 - Annexes du Moniteur belge